



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 29 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 23 novembre 2022, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Étaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT *procuration*

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT *procuration*

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Jean PALLUD, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 30 NOV. 2022

OBJET : TERRITOIRE USSES & BORNES CANDIDATURE APPEL A MANIFESTATION D'INTERET REGIONAL ST JACQUES DE COMPOSTELLE

TERRITOIRE USSES & BORNES

CANDIDATURE APPEL A MANIFESTATION D'INTERET REGIONAL ST JACQUES DE COMPOSTELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5211-10 al. 3 et 4 ;
Vu la validation par la Région Rhône-Alpes de la candidature du territoire des Ussets et Bornes au programme européen Leader 2014-2021 ;
Vu la délibération 2015-07-90 du 07 juillet 2015, relative à la validation du portage par la CC Pays de Cruseilles Politiques contractuelles de développement local à l'échelle des Ussets et Bornes ;
Vu la convention fixant le portage de procédures territoriales contractuelles de développement local à l'échelle du territoire des Ussets et Bornes du 29 mars 2017 et approuvée par la CC Pays de Cruseilles par la délibération du Conseil communautaire n°2017-37 du 28 mars 2017 ; et ses avenants
Vu la délibération 2015-10-143 du 13 octobre 2015, relative à la création du budget annexe Politiques contractuelles de développement local à l'échelle des Ussets et Bornes ;
Vu la notification de sélection du Président du Conseil Régional du 19/02/2015 portant décision de sélection du GAL Ussets et Bornes.
Vu la convention entre la structure porteuse du Gal Ussets & Bornes, l'autorité de gestion et l'organisme payeur, datée du 17 05 2022 et approuvée par la CC Pays de Cruseilles par la délibération du Conseil communautaire délibération 2016-09-114 AG du 13 septembre 2016, et ses avenants :

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes du Pays de Cruseilles assure la responsabilité administrative et financière et la maîtrise d'ouvrage des actions transversales engagées à l'échelle des Ussets & Bornes dans le cadre d'une convention de portage avec les autres collectivités membres du Territoire Ussets & Bornes.

La valorisation des patrimoines locaux et celle des itinéraires de mobilités douces constituent deux priorités de la stratégie touristique du Territoire Ussets & Bornes. Cela s'est traduit depuis 2018 par différentes actions telles que la mise en tourisme de la Via Rhôna en partenariat à l'échelle Léman-Lyon ainsi que la réalisation de formations et de festivals autour de la médiation innovante du patrimoine.

Le territoire Ussets & Bornes est en partie traversé par le Chemin de Compostelle, GR®65, qui relie Genève au Puy-en-Velay via le Col du Mont Sion, Frangy et Seyssel. Environ 3 500 itinérants, essentiellement des suisses et des allemands, parcourent chaque année ce sentier. S'ajoutent des usagers excursionnistes (1/2 journée voire journée) qui utilisent localement le GR comme un support de balades et de randonnées.

Concurrencée en Haute-Savoie par les itinérances alpines, principalement le Tour du Mont-Blanc et la Grande Traversée des Alpes GR®5, cette voie de Genève du Chemin de Compostelle (Via Gebennensis) demeure méconnue et peu fréquentée au regard du potentiel qu'elle offre (plus de 15 000 itinérants en aval du Puy-en-Velay sur la Via Podiensis).

Face à ce constat, le Territoire Ussets & Bornes souhaite travailler à la valorisation du GR®65 sur son périmètre. Il propose ainsi de déployer localement la démarche Fenêtres sur le paysage, aventure artistique sur le Chemin de Compostelle, déployée en Occitanie. Elle se traduit par la réalisation d'œuvre d'art sur le sentier ainsi que des animations culturelles et artistiques sur l'environnement et les patrimoines autour du chemin. Cette démarche vise à favoriser une approche innovante voire expérientielle sur et autour du chemin et à mettre en valeur les territoires traversés.

En complémentarité, le Territoire Ussets & Bornes propose aux collectivités locales volontaires de candidater à un appel à projet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur la valorisation du GR®65, lancé au cours de l'été 2022. Il s'agit de favoriser une meilleure connaissance et la fréquentation du chemin notamment par les clientèles de proximité.

Une mobilisation et une rencontre des collectivités concernées depuis St Julien en Genevois jusqu'à Seyssel, soient les trois premières étapes du GR®65 et de partenaires potentiels a permis d'identifier plusieurs actions à inscrire dans la candidature et à réaliser dans les 36 mois suivant la sélection du territoire :

- L'aménagement d'aires d'accueil en des lieux stratégiques du chemin (point d'accès, proximité de sites d'intérêt...). Elles seraient équipées de mobilier, d'un abri, de toilettes sèches ainsi que d'un panneau de type Relais Informations Services selon un modèle défini collectivement
- La création d'œuvres artistiques en lien avec le chemin de Compostelle dont une œuvre d'art refuge découlant de la démarche Fenêtres sur le paysage
- La mise en place de produits touristiques de courtes itinérances (maximum de 3 jours) autour du St Jacques de Compostelle en collaboration entre les Offices de tourisme et les acteurs locaux (hébergeurs, prestataires...). Cette action nécessite de l'ingénierie de mise en réseau et de la communication ciblée auprès des clientèles cibles.

Cette action représente en soi l'objectif du projet.

Dans un souci de simplicité, il est proposé que le Territoire Ussets & Bornes coordonne le projet et assure le rôle de chef de fil de la candidature à l'appel à projet régional St Jacques de Compostelle.

En dehors du temps dédié au projet, ce portage n'engage pas financièrement ni le Territoire Ussets & Bornes et donc ni la CC Pays de Cruseilles. Chaque maître d'ouvrage pressenti déposera, en cas de sélection, un dossier et assurera le financement de l'action.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
entendu l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **RECONNAIT** l'intérêt de la valorisation du Chemin de Compostelle pour les territoires traversés
- ➔ **APPROUVE** la candidature et son contenu à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Auvergne-Rhône-Alpes St Jacques de Compostelle
- ➔ **APPROUVE** la proposition d'assurer le rôle de chef de file de cette candidature en tant que structure porteuse du Territoire Ussets & Bornes
- ➔ **CHARGE ET DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires au règlement de cette affaire

La secrétaire de séance
Sylvie MERMILLOD



Le Président
Xavier BRAND



Acte certifié exécutoire le :

30 NOV. 2022